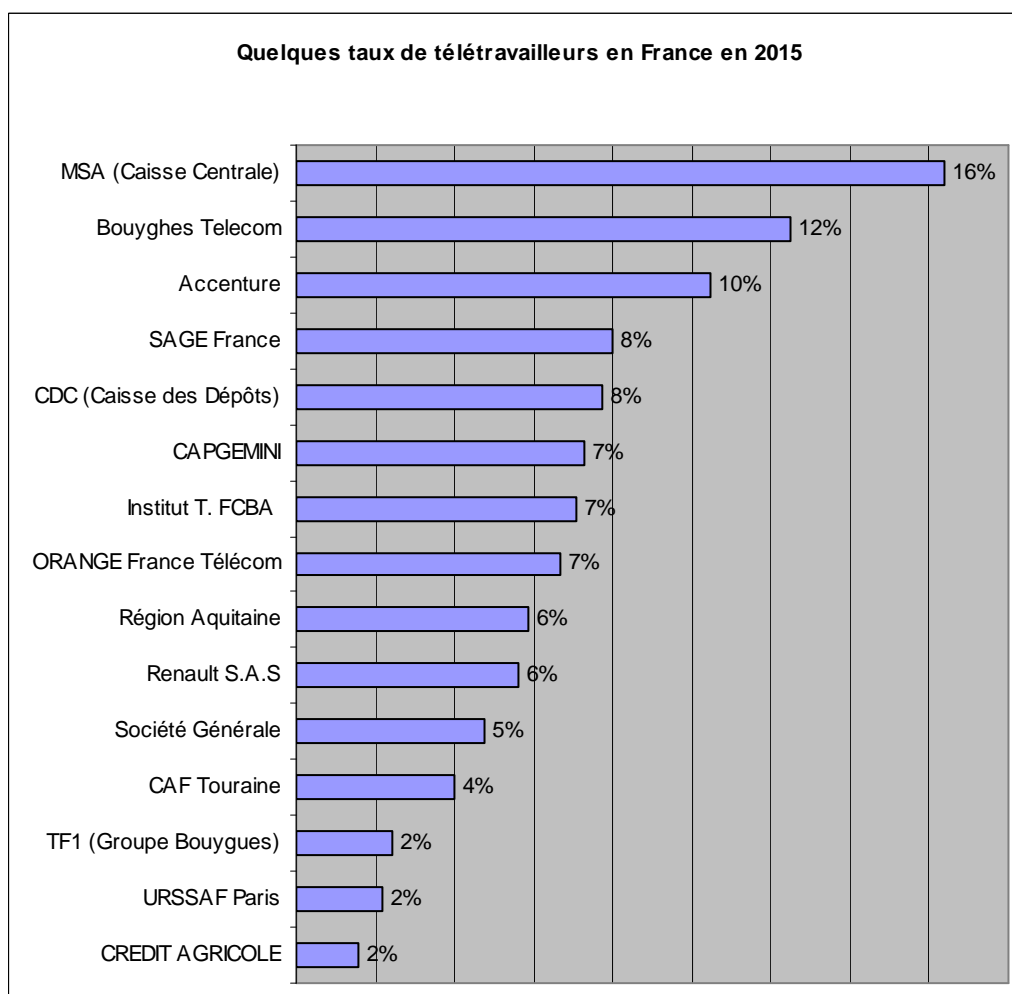




**Malgré la forte demande des salariés, les entreprises françaises restent toujours frileuses sur le télétravail qui se développe malheureusement moins vite que ne le disent les chiffres « officiels » :**

## **16% de télétravailleurs salariés ? Une esbroufe ...**

L'OBERGO publie les résultats de la 5<sup>ème</sup> enquête sur le télétravail. Les 4 premières portaient sur les impacts du télétravail sur les conditions de travail et de vie des télétravailleuses et télétravailleurs. Celle nouvelle enquête, rapport complet disponible sur le site <http://www.ergostressie.com>, essaie d'évaluer un ordre de grandeur du nombre de télétravailleurs en France sachant que les chiffres publiés dans les rapports officiels estiment que le taux moyen de télétravailleurs en France est supérieur à 16%. C'est ainsi que le rapport METTLING « Transformation numérique et vie au travail », remis au ministre du travail en septembre 2015 précise : « **La proportion de salariés concernés par le télétravail est ainsi passée de 8% en 2006 à 16,7% en 2012.** »



Comment atteindre une moyenne de 16% quand on analyse les chiffres 2015 des principales entreprises de l'échantillon de l'enquête OBERGO ?

## **Conclusion n°1 : c'est le secteur TIC qui comporte le plus fort taux de télétravailleurs**

Dans ce secteur de nombreux accords sur le télétravail ont été signés par les partenaires sociaux dès 2011-2012,

Le taux de télétravailleurs dans le secteur TIC (Informatique et télécommunications, SSII, constructeurs ...) est plus élevé mais en général loin des 16% (ORANGE (7%), CAPGEMINI (7%)...) bien que la proportion d'emplois éligibles au télétravail soit importante (cadres, métiers autonomes, activités informationnelles, ...)

Toutefois, il faut remarquer que certaines composantes de ces entreprises ont parfois des taux de télétravail beaucoup plus élevés : par exemple, dans une filiale d'ORANGE, on trouve 47% de télétravailleurs (Equant France -1700 salariés).

Mais il faut se rappeler que l'ensemble des salariés de ce secteur représentent moins de 10% de salariés.

## **Conclusion n°2 : le taux de télétravailleurs dans les autres secteurs est très faible**

Ce secteur comporte de nombreux postes non-éligibles au télétravail (production, vente directe, services à la personne...). Les entreprises industrielles sont encore peu intéressées par le télétravail (Renault avec 6% de télétravailleurs est l'arbre qui cache la forêt – EDF est seulement en cours de négociation), de même que les banques (2% de télétravailleurs au Crédit Agricole !).

Quant à la Fonction Publique, seules quelques expériences existent en son sein et le décret sur le télétravail dans la Fonction Publique n'était pas encore publié au 31 décembre 2015.

Au total dans ces autres secteurs, qui regroupe 90% de salariés, le taux de télétravailleurs est très très faible..

## **Conclusion n°3 : Le taux moyen réel de télétravailleurs salariés est malheureusement bien inférieur au chiffre « officiel » de 16%**

Soyons LUCIDES : il est probable que le taux réel de télétravailleurs en France (ensemble des secteurs d'activités) est loin des 16%. C'est dommage car le télétravail, comme l'ont montré les enquêtes OBERGO, est une organisation du travail positive, facteur d'amélioration des conditions de vie au travail et hors travail pour les salariés.

***Le taux moyen réel de télétravailleurs est malheureusement bien inférieur aux chiffres « officiels ». L'enquête 2015/2016 OBERGO, qui porte sur plus de 500 000 salariés, permet d'estimer que le taux réel de télétravailleurs salariés en France (ensemble des secteurs d'activités) est plus près de 2% que de 16%.***

### **Informations sur cette enquête 2015/2016 :**

Yves LASFARGUE, directeur de l'OBERGO

+33 (0)6 81 01 98 72

[yves.lasfargue@wanadoo.fr](mailto:yves.lasfargue@wanadoo.fr)

Enquête 2015/2016 téléchargeable (comme toutes les enquêtes OBERGO sur les impacts du télétravail) sur

<http://www.ergostressie.com/>